Ville de Guérande

Guérande
Le 10 mai 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mail : communication@ville-guerande.fr

FÊTE MÉDIÉVALE, INFORMATION AUX RIVERAINS : COMMENT OBTENIR UN LAISSEZ-PASSER ?

Afin d'assurer la sécurité de tous et de respecter le plan Vigipirate dans le cadre du dispositif de sécurité renforcée lors de la Fête médiévale, qui aura lieu les 4 et 5 juin prochains, la Municipalité est dans l'obligation de prendre des mesures en matière de circulation et de stationnement.

Afin de fluidifier au maximum le plan de stationnement lié à l'évènement, la Ville de Guérande met en place un système de laissez-passer proposé à certains riverains habitant les rues suivantes :

- Chemin du Mauperthuis
- Chemin du Pradillon
- Faubourg Saint Michel
- Rue du Roi Albert
- Chemin du Guesny

Pour récupérer le laissez-passer, les riverains sont invités à aller à la Police Municipale, 12 avenue Anne de Bretagne, ou faire une demande écrite par mail à police.municipale@ville-guerande.fr

Il faudra présenter ces pièces justificatives :
- Une pièce d'identité à jour
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- La carte grise du véhicule
- Ses coordonnées

Les riverains concernés peuvent faire la demande jusqu'au vendredi 3 juin 2022.

Pour toute question complémentaire relative à la circulation et au stationnement, le service de la Police Municipale est joignable au 02 40 42 99 04.

De plus, certains axes seront fermés à la circulation.

> Intra-Muros

Stationnement interdit :

▪ Ensemble des rues et places intra-muros du samedi 04 juin à partir de 08h00 au dimanche 05 juin à 20h sauf :

▪ Rue des lauriers et place du Vieux Marché du jeudi 02 juin à partir de 20h00 au mardi 07 juin 2022 à 18h00

Circulation interdite :

Circulation interdite du samedi 04 juin à partir de 10h00 jusqu'au dimanche 05 juin à 20h00

> Extra Muros

Stationnement Interdit :

▪ Parking Kerbenet et Parking de la Gaudinais du dimanche 29 mai à partir de 20h00 au mercredi 08 juin à 20h00

▪ Place du Marhallé du jeudi 02 juin à 20h00 au dimanche 05 juin à 20h00

▪ Place du Marché au Bois, Boulevard du Nord, Rue des Peupliers et Placette du Marhallé du vendredi 03 juin à 20h00 au dimanche 05 juin à 23h00

▪ Place du 08 mai 1945 du samedi 04 juin à 08h00 au dimanche 05 juin à 20h00

▪ Boulevard de Dinkelsbühl du lundi 23 mai à 20h00 à vendredi 10 juin à 20h00

▪ Parking Sainte Anne du vendredi 03 juin à 14h00 au lundi 06 juin à 12h00

▪ Parking Bel Air du lundi 30 mai à 8h00 au mardi 07 juin à 20h00

▪ Faubourg Saint-Michel et Rue du Pavé de Beaulieu du samedi 04 juin à 06h00 au dimanche 05 juin à 21h00

▪ Boulevard de l'Abreuvoir et Boulevard du Midi du vendredi 03 juin à 14h00 au dimanche 05 juin à 21h00

▪ Parking des remparts du vendredi 03 juin à 19h00 au dimanche 05 juin à 20h00

Circulation interdite :

▪ Boulevard Dinkelsbühl du mardi 24 à 8h00 au vendredi 10 juin à 20h00

▪ Faubourg Saint Michel du samedi 04 juin à 6h00 au dimanche 05 juin à 20h00

▪ Chemin de Mauperthuis, Rue Victor Hugo, Allée de l'île de Groix, Rue du Roc Cadro, Boulevard du Midi, Rue de la Grenouillet, Boulevard de l'Abreuvoir, Faubourg Bizienne, Chemin de la Tonnelle, Rue Jean Baptiste Legeay, Faubourg Sainte Anne et Rue Benjamin Le Tilly du samedi 04 juin à 10h00 au dimanche 05 juin à 20h00

▪ Boulevard de l'Abreuvoir et Rue du Bouton d'Or du samedi 04 juin à 06h00 au dimanche 05 juin à 20h00

▪ Boulevard du Nord et Rue des Peupliers du samedi 04 juin à 06h00 au dimanche 05 juin à 20h00

▪ Le chemin du Guesny est mis en sens unique (dans le sens faubourg Saint Michel vers le chemin du Guesny) du samedi 04 juin à 06h00 au dimanche 05 juin à 20h00.